

Négociation et rédaction des contrats d'investissement dans le secteur extractif

Séminaire organisé par l'UIA en collaboration avec l'Ordre des Avocats du Sénégal, l'Association des Jeunes Avocats du Sénégal (AJAS) et de la Société Sénégalaise de Droit International (SSDI)

**VENDREDI 12
ET SAMEDI 13
DÉCEMBRE 2025**



Saly
Sénégal



COMITÉ ORGANISATEUR

Aly FALL

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Sénégal

WANE-FALL et Associés

Dakar, Sénégal

T +221 338 89 90 89

wanefall@orange.sn

Christian E. FAYE

Président du comité national sénégalais de l'UIA

Christian Faye & Associés

Dakar, Sénégal

T +221 33 842 89 95

cfaye@cabinetfaye.sn

Ameth BA

Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Sénégal

Ba & Tandian

Dakar, Sénégal

T +221 77 437 51 83

jambaar211@yahoo.fr

Aboubacar FALL

Directeur Adjoint - Développement des Adhésions de l'UIA

Représentant de l'UIA auprès des Organisations Internationales

AF Legal

Dakar, Sénégal

T +221 33 864 05 59

a.fall@aflegal.sn

Ndeye Khoudia TOUNKARA

Secrétaire Général du comité national sénégalais de l'UIA

Tounkara & Associés

Dakar, Sénégal

T +221 33 822 51 31

ntounkara@orange.sn

Sadel NDIAYE

Sadel Ndiaye & Pape Seyni Mbodj

Dakar, Sénégal

T +221 338 21 41 50

sadel.ndiaye@gmail.com

Léon Patrice SARR

LPS LAWYERS

Dakar, Sénégal

T +221 33 848 79 99

lp.sarr@lps-law.com

Introduction

Ce séminaire international « **Négociation et rédaction des contrats d'investissement dans le secteur extractif** » est organisé par l'Union Internationale des Avocats (UIA) en collaboration avec l'Ordre des Avocats du Sénégal, l'Association des jeunes avocats du Sénégal (AJAS) et la Société sénégalaise de droit international (SSDI).

Il s'inscrit dans le contexte de la souveraineté des pays africains sur leurs ressources naturelles, conformément à la Résolution 1803 (XVII) de l'ONU. Les évolutions du droit international de l'investissement, notamment l'« africanisation » et les lois sur le contenu local, appellent à une nouvelle approche des juristes africains dans la négociation et la rédaction des contrats extractifs.

Le séminaire abordera aussi l'implication des juristes africains dans le règlement des différends, en étudiant les dispositifs institutionnels et en formulant des recommandations.

L'objectif est de renforcer les capacités des participants en négociation, rédaction contractuelle et prévention des différends liés aux investissements extractifs, en répondant notamment aux questions sur les meilleures pratiques, les clauses essentielles et négociables, ainsi que les modes de règlement des différends (médiation ou arbitrage).

Indépendamment de la richesse du programme scientifique proposé, on ne saurait minimiser l'attrait du Sénégal, symbole de l'hospitalité « Téranga ». Saly, constitue l'une des destinations touristiques majeures du Sénégal et Mbour est le deuxième port du pays. Ses pirogues colorées et son effervescence continuelle en font l'un de principaux pôles économiques de la petite côte qui s'étend au sud de Dakar.

Nous nous réjouissons de vous accueillir à Saly !

Toutes les informations concernant nos séminaires sont disponibles sur notre site Internet : www.uanet.org

Pour plus d'information, n'hésitez à nous contacter : uiacentre@uanet.org / T +33 1 44 88 55 66.

JEUDI 11 DÉCEMBRE

19:30 – COCKTAIL DE BIENVENUE

The Rhino Resort Hotel & Spa

Rue Du Karting S/n, Rte de Saly, Saly, Sénégal

VENDREDI 12 DÉCEMBRE

08:30 – 09:00 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

The Rhino Resort Hotel & Spa

Rue du Karting S/n, Rte de Saly, Saly, Sénégal

09:00 – 09:30 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

Aly FALL, *Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Sénégal, Dakar, Sénégal*

Christian FAYE, *Président du Comité national sénégalais de l'UIA, Christian Faye & Associés, Dakar, Sénégal*

Fernando HERNÁNDEZ GÓMEZ, *Président de l'UIA, VAHG – Vázquez Aldana, Hernández Gómez & Asociados, Guadalajara, Mexique – à confirmer*

09:30 – 11:00

LA NÉGOCIATION CONTRACTUELLE: RETOUR D'EXPÉRIENCE, PIÈGES ET/OU ERREURS À ÉVITER, EN PARTICULIER, DANS UN CONTEXTE MULTICULTUREL

Modérateur :

Abdoul Aziz SY, *Directeur General, GSO/Endeavour Mining, Dakar, Sénégal*

Intervenants :

Aïssatou SY, *Directrice des Affaires Juridiques – Groupe PETROSEN, La Holding, société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN), Dakar, Sénégal*

Ousmane CISSE, *Géologue, Docteur en droit, Conseiller Technique, Ministère de l'Energie, des Mines et du Pétrole, Dakar, Sénégal*

Dr. Volker RÖMERMAN, *Professeur et Avocat, Cabinet RÖMERMAN, Hanovre, Allemagne*

11:00 – 11:30

PAUSE CAFÉ

11:30 – 13:00

LES CLAUSES NÉGOCIABLES ET NON NÉGOCIABLES DANS LES CONTRATS EXTRACTIFS

Modérateur:

Olivier POGNON, *Directeur exécutif de la Faculté Africaine de Soutien Juridique, Abidjan, Côte d'Ivoire*

Intervenants :

Moustapha FALL, *Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université Cheikh Anta Diop (UCAD), Dakar, Sénégal*

Hamidou DRAMÉ, *Avocat au Barreau de Guinée et de Lyon, Conseil en droit minier, Guillex Avocats, Conakry, Guinée*

Alifa Habib KONE, *Avocat associé, SCP DOFINI Conseils, Bamako, Mali*

13:00 – 14:30

DÉJEUNER

14:30 – 16:00

LA RENÉGOCIATION DES CONTRATS EXTRACTIFS À L'ÉPREUVE DES CLAUSES DE STABILISATION JURIDIQUE ET FISCALE

Modératrice :

Marie-Christine CIMADEVILLA, *Cimadevilla avocats, Paris, France*

Intervenants :

Pascale ACCAOUI LORFING, *Docteure en droit, Professeure de Droit International à l'École Supérieure de Commerce de Paris, Chercheuse au CREDIMI et Spécialiste de la Renégociation des Contrats Internationaux, Paris, France*

Abdoul Karim KABÈLÈ CAMARA, *Vice-Président de la société minière Fortuna Mining, Abidjan, Côte d'Ivoire*

Mamadou COULIBALY, *Avocat, Conseil en fiscalité minière, Satis Partners, Bamako, Mali*

16:00 – 16:30

PAUSE CAFÉ

16:30 – 18:00

L'ÉVOLUTION DU CONTENU DES TRAITÉS BILATÉRAUX D'INVESTISSEMENT (TBI) : À LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE ENTRE SOUVERAINETÉ NATIONALE ET PROTECTION DE L'INVESTISSEUR

Modérateur :

Ahmadou KANE, Directeur du Département Juridique & Conformité du Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS), Dakar, Sénégal

Intervenants :

Amadou Mbaye GUISSÉ, Ancien conseiller à la Cour Suprême du Sénégal, Agent Judiciaire de l'Etat (AJE), Dakar, Sénégal

Mouhamadou MADANA KANE, Docteur en droit international, Directeur exécutif du Groupe I-Capital, Président du African Centre for International Law Practice (ACILP), Dakar, Sénégal

Mafall FALL, Magistrat, Secrétaire General du Centre de Formation Judiciaire, Ministère de la Justice

20:00 – DINER

The Rhino Resort Hotel & Spa

SAMEDI 13 DÉCEMBRE

08:30 – 09:00 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

The Rhino Resort Hotel & Spa

Rue du Karting S/n, Rte de Saly, Saly, Sénégal

09:00 – 10:30

COMMENT CONCILIER LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DES ÉTATS AFRICAINS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT EXTRACTIF AVEC LES LOIS SUR LE CONTENU LOCAL : L'EXEMPLE DU SÉNÉGAL

Modérateur :

Carlo MASTELLONE, Président Sortant de l'UIA, Studio Legale Mastellone, Florence, Italie

Intervenants :

Nesrine ROUDANE, Présidente de la Commission Start-Ups & Capital Risque de l'UIA, Roudane & Partners, Casablanca, Maroc

Assane SECK, Magistrat, Conseiller juridique à la Présidence de la République du Sénégal, membre fondateur de la société sénégalaise de droit international (SSDI), Dakar, Sénégal

Monsieur Papa Amadou FALL, Conseiller Juridique au Ministère de l'Energie, du Pétrole et des Mines du Sénégal, Ancien Secrétaire National de Suivi du Contenu Local, Dakar, Sénégal

10:30 – 11:00

PAUSE CAFÉ

11:00 – 12:30

ANTICIPER, PRÉVENIR ET RÉSOUDRE LES DIFFÉRENDS (I) ENTRE LES INVESTISSEURS ET L'ÉTAT D'ACCUEIL ET (II) ENTRE LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET LES SOCIÉTÉS MULTINATIONALES DU SECTEUR EXTRACTIF

Modérateur :

Aboubacar FALL, Docteur en droit, Avocat au Barreau du Sénégal, Président de la Société sénégalaise de droit international (SSDI), Directeur Adjoint - Développement des Adhésions de l'UIA, Représentant de l'UIA auprès des Organisations Internationales, Dakar, Sénégal

Intervenants :

Thierry BERIAULT, Bériault, prévention et règlement des différends inc. (BPRD), Médiateur Professionnel, Saint-Hyacinthe, Canada

Elise GROULX, Avocate au Barreau de Paris et du Québec, médiatrice internationale, Québec, Canada

David LUTRAN, Avocat au Barreau de Paris, Médiateur certifié et Formateur en Médiation, Paris, France

12:30 – 14:00

DÉJEUNER

14:00 – 15:30

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES DROITS HUMAINS DANS L'EXPLOITATION DES RESSOURCES EXTRACTIVES : RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS EN AFRIQUE ET AU-DELÀ

Modérateur :

A confirmer.

Intervernants :

Sokhna DIÉ KA DIA, *Juriste, Directrice du Hub de Dakar chez Natural Justice, Dakar, Sénégal*

Romain BATAJON, *Battajon Avocats, ancien conseiller juridique général de la société minière ERG Africa, Kinshasa, Congo*

Moussa Mbaye GUEYE, *Juriste, Consultant en commerce international, Directeur exécutif de l'ONG LEAD Afrique francophone, Dakar, Sénégal*

Christian MPABWA, *Doctorant en droit, membre de l'Observatoire des droits humains à l'ONU / Faculté de droit, Université d'Ottawa, Canada*

15:30 – 16:00 – PAUSE CAFÉ

16:00 – 17:30

LE SECTEUR EXTRACTIF DANS L'ARBITRAGE D'INVESTISSEMENT: L'ÉTUDE DE CAS DU CENTRE INTERNATIONAL DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS (CIRDI) ET DES AUTRES INSTITUTIONS D'ARBITRAGE

Intervernants :

Aïssatou DIOP, *Conseillère Juridique Centre International de Règlement des Différends Relatifs aux Investissements (CIRDI) Washington, DC, États-Unis*

Ismail SELIM, *Avocat au Barreau du Caire, Président du Centre régional du Caire pour l'arbitrage commercial international (CRCICA), Caire, Egypte*

Aissatou NDONG, *Ancienne avocate au Barreau de Paris, Spécialiste de l'arbitrage, SCP Génie & Kébé, Dakar, Sénégal*

17:30 – 18:00 - CLÔTURE DU SÉMINAIRE

Christian FAYE, *Président du Comité National Sénégalais de l'UIA, Scp Christian Faye & Associés, Dakar, Sénégal*

Rassembler les avocats du monde

L'UIA est une organisation mondiale et multi-culturelle pour la profession juridique. Créée en 1927, elle est aujourd'hui composée de membres présents dans 110 pays.

Elle **favorise le développement professionnel et l'échange international** d'informations et d'idées, **promeut l'État de droit, défend l'indépendance et la liberté des avocats** dans le monde et **renforce l'amitié, la collégialité et le réseautage** entre ses membres.

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde !



En adhérant sur place pendant le séminaire, l'UIA vous offre 50 % de réduction sur le montant de votre adhésion.

FRAIS D'INSCRIPTION

	MEMBRES UIA		NON MEMBRES	
	Jusqu'au 12.11.2025	À partir du 13.11.2025	Jusqu'au 12.11.2025	À partir du 13.11.2025
Inscription standard Catégories 1 et 2 selon liste UIA**	☐ 390€	☐ 440€	☐ 440€	☐ 490€
Jeune avocat (<35)* Catégories 1 et 2 selon liste UIA**	☐ 340€	☐ 390€	☐ 390€	☐ 440€
Inscription standard Catégories 3 et 4 selon liste UIA**	☐ 250€	☐ 300€	☐ 300€	☐ 350€
Jeune avocat (<35)* Catégories 3 et 4 selon liste UIA**	☐ 200€	☐ 250€	☐ 200€	☐ 250€

* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

** Selon la liste de l'Indice de Développement Humain 2023. La liste complète est disponible sur le site Web de l'UIA : www.uanet.org

LIEU DU SÉMINAIRE

The Rhino Resort Hotel & Spa

Rue du Karting S/n, Rte
de Saly, Saly, Sénégal

LANGUES

Les sessions de travail
seront en **français** sans
traduction simultanée.

FORMATION CONTINUE

Les participants au
séminaire pourront obtenir
des points dans le cadre de
la formation continue.
Chaque participant recevra
un certificat de
participation à la fin du
séminaire.

Catégorie 3 : Angola, Bangladesh, Belize, Bolivie, Botswana, Bhutan, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Rép. du Congo, Comores, Côte d'Ivoire, Guinée Equatoriale, Ghana, Guatemala, Honduras, Inde, Irak, Kiribati, Kenya, Kirghizistan, Laos, Îles Marshall, Mauritanie, Micronésie, Maroc, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Salvador, São Tomé et Príncipe, Îles Salomon, Syrie, Tadjikistan, Timor-Oriental, Tuvalu, Vanuatu, Venezuela, Zambie, Zimbabwe.

Catégorie 4 : Afghanistan, Bénin, Burkina Faso, Burundi, République Centrafricaine, Rép. Dém. du Congo, Djibouti, Érythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Corée, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, Pakistan, Rwanda, **Sénégal**, Sierra Leone, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Uganda, Yémen.

Inclus dans les frais d'inscription :

- Documentation du séminaire disponible sur le site Internet de l'UIA
- Cocktail de bienvenue le 11 décembre
- Pausages-café les 12 et 13 décembre
- Déjeuner le 12 décembre

Le **dîner du vendredi 12 décembre** est inclus dans le forfait « **pension complète** » pour les participants séjournant à l'hôtel. Pour les participants ne séjournant pas à l'hôtel, un supplément sera facturé (prix à confirmer).

Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

RÉSERVATION D'HÔTEL

Un nombre limité de chambres a été pré réservé à un tarif préférentiel à l'hôtel **Rhino Resort Hotel & Spa**. Merci de contacter directement l'hôtel pour effectuer les réservations. Afin de garantir votre réservation, merci de bien vouloir communiquer un numéro de carte de crédit. Veuillez noter que le nombre de chambres étant limité, nous vous recommandons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible.

The Rhino Resort Hotel & Spa (5*)

Rue du Karting S/n, Rte de Saly, Saly, Sénégal
T + 221 33 957 37 44
Email : info@therhinoresort.com

Chambre simple : **99 000 FCFA / pers.**

Pension complète, taxes incluses

Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site:
www.uanet.org

CONDITIONS D'ANNULATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50% du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 12 novembre 2025**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

VISAS

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 12 novembre 2025**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100% du montant perçu moins 50€ pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 12 novembre 2025**. Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50% du montant perçu moins 50€ pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire.

L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et /ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement par l'Union Internationale des Avocats, en qualité de responsable du traitement. Ces données sont destinées à la gestion des inscriptions aux événements organisés par l'Union Internationale des Avocats

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles ainsi que d'un droit à la portabilité de celles-ci. Vous pouvez également retirer, à tout moment, votre consentement au traitement de vos données personnelles ou demander la limitation de ce traitement.

Enfin, vous disposez du droit de définir des directives relatives au sort de vos données en cas de décès.



Négociation et rédaction des contrats d'investissement dans le secteur extractif

Saly, Sénégal

12-13 DÉCEMBRE 2025

Inscrivez-vous en ligne sur notre site web : www.uianet.org

Ou compléter et renvoyer ce formulaire par email à : uiacentre@uianet.org

UIA (UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS)

Tél: +33 1 44 88 55 66 / Email: uiacentre@uianet.org

Nom :

Prénom :

Identifiant UIA (si vous en avez déjà un) : M I _ _ _ _ _

Cabinet :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays:

Tél. : Fax :

Email:

Date de naissance :

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.):

.....

.....

A. FRAIS D'INSCRIPTION

	MEMBRES UIA		NON MEMBRES	
	Jusqu'au 12.11.2025	À partir du 13.11.2025	Jusqu'au 12.11.2025	À partir du 13.11.2025
Inscription standard Catégories 1 et 2 selon liste UIA**	☐ 390€	☐ 440€	☐ 440€	☐ 490€
Jeune avocat (<35)* Catégories 1 et 2 selon liste UIA**	☐ 340€	☐ 390€	☐ 390€	☐ 440€
Inscription standard Catégories 3 et 4 selon liste UIA**	☐ 250€	☐ 300€	☐ 300€	☐ 350€
Jeune avocat (<35)* Catégories 3 et 4 selon liste UIA**	☐ 200€	☐ 250€	☐ 200€	☐ 250€

* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

** Selon la liste de l'Indice de Développement Humain 2023. La liste complète est disponible sur le site Web de l'UIA : www.uianet.org

B. ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales auxquelles vous souhaitez participer :

- ☐ Cocktail de bienvenue – jeudi 11 décembre
- ☐ Déjeuner – vendredi 12 décembre
- ☐ Déjeuner – samedi 13 décembre
- ☐ Dîner – vendredi 12 décembre – *inclus dans le forfait **Pension Complète** de l'hôtel. Pour les participants ne séjournant pas à l'hôtel, un supplément sera facturé sur place par l'hôtel (prix à confirmer).*

D. TOTAL

Total (A) – Frais d'inscription	 €
---------------------------------	---------

E. CONDITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENT

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du séminaire et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

Le/la soussigné(e) reconnaît avoir été informé(e) des traitements, par l'UIA, des données personnelles qui sont contenues dans ce formulaire, tels que détaillés dans le programme page 8.

F. MÉTHODES DE PAIEMENT

- ☐ Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "Séminaire Saly 2025", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Agence Paris Institutionnels
50 rue d'Anjou – 75008 Paris – France
BIC / SWIFT : SOGEFRPP
IBAN: FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

- ☐ Par carte bancaire : ☐ Visa ☐ Mastercard

N° de carte : _____
Date d'expiration : __/__/__
Cryptogramme : ____
Titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de : € (EUR).....

Date :/...../..... Signature :